

Bon à savoir RÉGLEMENTATION DES ACM

Avant l'été, testez vos connaissances réglementaires !

Pour les animateurs et directeurs d'ACM, juillet-août n'est pas la saison du farniente, mais plutôt d'une intense activité. Aussi le quiz d'été du *Journal de l'Animation* est-il très professionnel. Les 80 questions proposées ci-dessous, à jour des dernières modifications réglementaires, sont de difficultés variées et peuvent s'adresser à chacun, de l'animateur en formation aux directeurs et organisateurs expérimentés. Chacun pourra donc y tester ses connaissances réglementaires, selon son niveau. Attention : parfois plusieurs réponses sont possibles.



© Estelle Perdu

Les questions

Les catégories d'ACM

1. Combien de nuits compte une activité accessoire à un accueil de loisirs ?

- 1 à 3 nuits 1 à 4 nuits 1 à 5 nuits

2. Combien de nuits compte un séjour court ?

- 1 à 3 nuits 1 à 4 nuits 1 à 5 nuits

3. Un séjour spécifique doit être déclaré :

- dès la 1^{re} nuit au-delà de 3 nuits
 au-delà de 4 nuits

4. Un accueil de jeunes peut accueillir 50 mineurs.

- Vrai Faux

5. Un accueil de loisirs extrascolaire peut accueillir 400 enfants.

- Vrai Faux

6. Un accueil de loisirs périscolaire peut accueillir 500 enfants.

- Oui Non

7. Un séjour de vacances peut accueillir 400 enfants.

- Oui Non

8. Un collège organise un voyage culturel à Londres pendant les vacances de Pâques. Ce séjour doit-il être déclaré à la DDCS ?

- Oui Non

9. Dans le cadre d'un projet éducatif territorial (PEDT), un accueil de loisirs périscolaire peut être déclaré à la DDCS à partir de :

- ¼ d'heure d'ouverture/jour

- 1 heure d'ouverture/jour

- 2 heures d'ouverture/jour

10. Hors PEDT, un accueil de loisirs périscolaire peut être déclaré à la DDCS à partir de :

- ¼ d'heure d'ouverture/jour

- 1 heure d'ouverture/jour

- 2 heures d'ouverture/jour

11. Une commune organise un séjour sportif de 10 jours avec 25 enfants. Elle doit le déclarer comme :

- Séjour spécifique sportif Séjour de vacances

12. L'atelier arts plastiques d'une MJC organise pour ses élèves un stage de cette discipline avec hébergement de 7 jours pendant les vacances. Ce séjour doit être déclaré comme :

- séjour spécifique artistique et culturel

- séjour de vacances

Modalités de déclaration

- 13.** Le projet éducatif de l'organisateur est à adresser à la DDCS lors de la première déclaration. Oui Non
- 14.** Le directeur de l'accueil de loisirs doit déclarer un mini-camp (activité accessoire) au plus tard :
 8 jours avant le départ 1 mois avant le départ
 2 jours avant le départ 2 mois avant le départ
- 15.** Un accueil de loisirs périscolaire doit être déclaré
 2 mois avant la rentrée 8 jours avant la rentrée
 1 mois avant la rentrée
- 16.** Un accueil de loisirs extrascolaire doit être déclaré :
 tous les ans tous les 3 ans
- 17.** Un accueil de jeunes doit être déclaré :
 tous les ans tous les 3 ans
- 18.** La fiche complémentaire d'un accueil de loisirs périscolaire doit être envoyée :
 8 jours avant la rentrée
 avant chaque période de vacances
 jamais
- 19.** Le récépissé d'un mini-camp (activités accessoire) est disponible dès que la fiche complémentaire a été saisie.
 Vrai Faux
- 20.** Le récépissé de déclaration :
 est envoyé par la DDCS/PP par courrier
 est téléchargeable sur le logiciel TAM
- 21.** Le récépissé est disponible :
 après le dépôt de la fiche initiale de déclaration
 après le dépôt de la fiche complémentaire
 après vérification par la DDCS/PP du contenu de la fiche
- 22.** Le récépissé de déclaration :
 a valeur d'autorisation
 signifie seulement que la démarche de déclaration obligatoire a bien été accomplie par l'organisateur
- 23.** Dans la nouvelle procédure de déclaration :
 un accusé de réception remplace le récépissé
 l'organisateur dispose d'un accusé de réception et d'un récépissé
- 24.** Sur une équipe de 3 animateurs, une personne peut être sans qualification. Oui non
- 25.** Quel est le pourcentage maximal de stagiaires Bafa qui peuvent faire partie de l'encadrement d'un séjour de vacances ?
 20 % 30 % 50 %
- 26.** En séjour de vacances, le groupe des 6 ans comporte un enfant de 5 ans. L'animateur peut encadrer :
 8 enfants 10 enfants 12 enfants
- 27.** En accueil de loisirs périscolaire dans le cadre d'un PEDT, les intervenants ponctuels peuvent être compris dans le taux d'encadrement. Oui non
- 28.** Le taux d'encadrement d'un animateur pour 14 enfants correspond à :
 l'encadrement d'enfants d'au moins 6 ans en accueil de loisirs périscolaire classique
 l'encadrement d'enfants de moins de 6 ans en accueil de loisirs périscolaire dans le cadre d'un PEDT
- 29.** Dans un accueil de loisirs extrascolaire de 45 enfants, le directeur peut être compté dans l'effectif d'animation.
 Oui Non
- 30.** Dans un séjour de vacances de 30 enfants, le directeur peut être compté dans l'effectif d'animation.
 Oui Non
- 31.** Lesquels de ces diplômes ou titres permettent à leur titulaire d'être comptés dans l'effectif d'animateurs qualifiés ?
 Bapaat Loisirs de pleine nature
 Brevet de technicien supérieur agricole en gestion et protection de la nature
 CAP petite enfance
 BEP sanitaire et social
 Diplôme universitaire de musicien intervenant
 Diplôme d'animateur de section de jeunes sapeurs pompiers

Direction

- 32.** Le directeur d'un séjour doit être physiquement présent en permanence. Oui Non
- 33.** Pour diriger un séjour de vacances, il faut être âgé d'au moins 21 ans. Vrai Faux
- 34.** En accueil de loisirs il faut un directeur adjoint au-delà de 100 enfants. Vrai Faux
- 35.** Lesquels de ces diplômes ou titres permettent à leur titulaire de diriger un ACM ?
 Licence Sciences de l'éducation
 Diplôme d'État d'éducateur de jeunes enfants
 Bpjeps Activités physiques pour tous
 Licence Staps
 Brevet d'État d'alpinisme
 Diplôme d'État de moniteur-éducateur
 Deust Animation
 Moniteur-chef interarmées d'entraînement physique, militaire et sportif
- 36.** On peut diriger un séjour de vacances avec un diplôme professionnel permettant la direction :
 sans autre condition
 à condition d'avoir au moins 21 ans

>>>

>>> à condition d'avoir une expérience de direction de 28 jours dans les 5 années qui précèdent

à condition d'avoir une expérience d'animation de 28 jours dans les 5 années qui précèdent

37. On peut diriger un accueil de loisirs périscolaire de moins de 50 enfants avec un Bafa :

faux sur dérogation

si l'on a dirigé un ACM pendant au moins 28 jours entre 2000 et 2005

38. On peut diriger un accueil de loisirs extrascolaire de moins de 50 enfants avec un Bafa :

faux sur dérogation

si l'on a dirigé un ACM pendant au moins 28 jours entre 2000 et 2005

39. On peut diriger un accueil de loisirs extrascolaire accueillant plus de 80 enfants plus de 80 jours par an avec le Bafd :

impossible

si l'on justifie de 2 ans de direction en CVL entre 1997 et 2004

sur dérogation renouvelable tous les ans

sur dérogation pour 2 ans renouvelable un an

40. On peut diriger un accueil de loisirs périscolaire accueillant plus de 80 enfants plus de 80 jours par an avec le Bafd :

impossible

si l'on justifie de 2 ans de direction en CVL entre 1997 et 2004

sur dérogation renouvelable tous les ans

sur dérogation pour 2 ans renouvelable un an

41. Je demande à la DDCS une dérogation pour qu'un Bafa de 25 ans avec de nombreuses expériences dirige un séjour de vacances de 30 enfants. Au bout de 2 mois, sans réponse de l'administration, je dois interpréter ce silence comme :

un accord un refus

Activités

42. Les batailles de boules de neige sont interdites en ACM.

Vrai Faux

43. Les activités physiques ayant pour finalité le jeu ou le déplacement et ne présentant pas de risque spécifique peuvent être encadrées par :

tout membre de l'équipe d'encadrement, quels que soient son âge et sa qualification

tout animateur majeur

seulement les animateurs Bafa

44. Qui peut encadrer une activité randonnée en moyenne montagne ?

tout membre de l'équipe d'encadrement, quel que soit son âge

tout membre de l'équipe d'encadrement majeur

un animateur Bafa

un animateur Bafa majeur

un professionnel de la montagne

45. Le temps de marche effectif en moyenne montagne est limité pour les mineurs à :

2 h par jour 4 h par jour 6 h par jour

46. Un animateur majeur sans aucune qualification peut encadrer une activité ski sur piste rouge. Vrai Faux

47. Peut encadrer une activité mur d'escalade jusqu'à 3 m de hauteur :

tout animateur

tout animateur majeur

un animateur Bafa majeur

un « initiateur escalade » majeur

48. Un certificat médical d'aptitude est obligatoire pour la pratique du canoë-kayak en séjour de vacances.

Oui non

49. Peut encadrer une activité tir à l'arc en ACM :

tout animateur majeur

un animateur Bafa majeur

le titulaire d'un brevet fédéral de tir à l'arc majeur

le titulaire d'une qualification professionnelle de tir à l'arc majeur

50. Vous êtes animateur en accueil de loisirs avec des 3-6 ans. Combien d'enfants pouvez-vous accompagner en sortie piscine ?

5 enfants 6 enfants 7 enfants 8 enfants

51. Un animateur doit être majeur pour accompagner un groupe d'enfants à la piscine surveillée. Oui Non

52. Baignade en mer : combien d'enfants de moins de 6 ans peuvent se baigner en même temps ?

20 enfants 25 enfants 40 enfants

53. À partir de quel âge n'est-il plus obligatoire d'avoir en milieu naturel un périmètre constitué de bouées reliées par un filin ?

6 ans 12 ans 14 ans

54. Quand les enfants ont pied, on n'a pas besoin de surveillant de baignade. Vrai faux

55. Des enfants de 12-13 ans en séjour de vacances peuvent-ils se rendre sans animateur à la piscine municipale ?

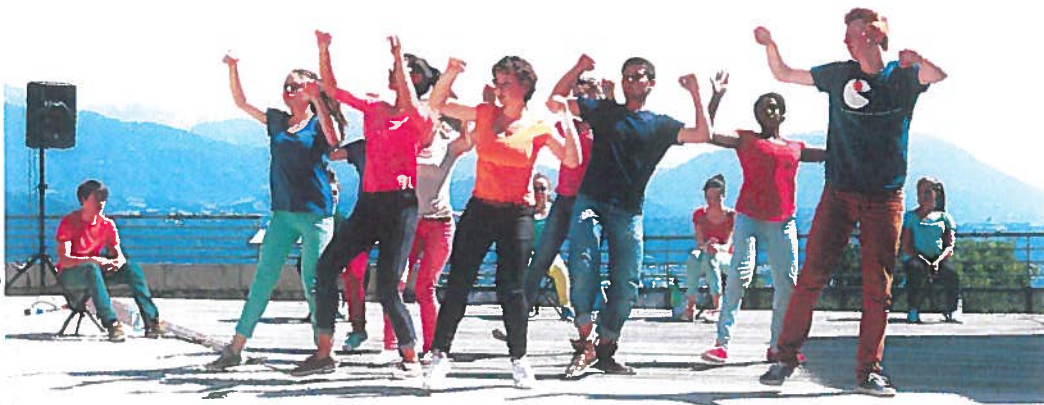
Oui Non

56. Pour la baignade d'un groupe de jeunes de plus de 14 ans en milieu naturel :

il faut un surveillant de baignade

on n'a pas besoin d'animateur pour encadrer la baignade

un animateur majeur encadre la baignade



57. Faut-il être Surveillant de baignade pour encadrer l'activité radeau ? Oui Non

58. Un animateur titulaire d'un Bpjeps peut s'inscrire à une qualification Bafa Surveillance de baignade. Oui Non

59. Entre 2 groupes de jeunes circulant sur route à vélo, il faut maintenir une distance de :
 20 mètres 30 mètres 50 mètres

Hygiène alimentaire

60. Les enfants n'ont pas le droit de manger le gâteau qu'ils ont cuisiné en activité. Vrai Faux

61. Les repas témoins doivent être conservés :
 3 jours 5 jours 10 jours

62. En l'absence de réfrigérateur, les repas témoins doivent être :

- conservés dans des glacières
- conservés à température ambiante
- jetés

63. Les aliments suivants sont interdits ou déconseillés en ACM :

- les œufs
- les steaks tartares
- les chamallows grillés
- les coquillages pêchés par les enfants

64. En camp, il reste des aliments non consommés à la fin du dîner. Lesquels peuvent être resservis le lendemain ?

- Les spaghettis bolognaise
- Le fromage en portions individuelles
- Les bananes

65. Désinfecter les crudités à l'eau de javel dans une bassine est : interdit conseillé

Santé

66. Le vaccin ROR (rougeole oreillons rubéole) est obligatoire pour les mineurs en ACM. Vrai Faux

67. À la fin du séjour, il faut retourner aux parents les documents concernant la santé de leur enfant et les médicaments non terminés. Vrai Faux

68. Dans la trousse de secours, l'alcool sert :
 à désinfecter les plaies
 à remonter le moral de l'assistant sanitaire
 à désinfecter le matériel

69. La fiche sanitaire d'Eliott indique qu'il est énurétique. Cela signifie :

- qu'il a des problèmes intestinaux
- qu'il a souvent des insomnies
- qu'il fait pipi au lit

70. S'il a l'autorisation des parents de l'enfant, l'assistant sanitaire peut lui donner un médicament. Vrai Faux

71. Un enfant a ingéré de la peinture :
 Vous appelez le centre antipoison
 Vous le faites vomir
 Vous lui faites boire du lait

72. En cas d'accident, dans quel ordre intervenez-vous ?

- Secourir, alerter, protéger Protéger, alerter, secourir
- Alerter, protéger, secourir

Divers

73. En séjour de vacances, les chambres peuvent-elles être mixtes ?

- Oui elles peuvent être toujours mixtes
- Oui uniquement pour les frères et sœurs
- Oui pour les moins de 6 ans
- Non jamais

>>>

>>> 74. Un animateur a le droit de dormir dans la même tente que les enfants. Oui Non

75. Il est interdit de dormir à la belle étoile.

Vrai Faux

76. Seule une animatrice peut s'occuper des douches des petites filles. Vrai Faux

77. Les enfants de 3 ans n'ont pas le droit de passer plus d'une nuit sous la tente. Vrai Faux

78. Le compagnon de la maman de Léa (7 ans) vient la chercher à la fin de la journée de l'accueil de loisirs. Il n'a pas l'autorité parentale sur l'enfant mais vous l'avez déjà vu plusieurs fois avec la maman.

Vous lui confiez l'enfant s'il dit que la maman est d'accord.

Vous lui confiez l'enfant si celle-ci accepte de partir avec lui

Vous ne lui confiez pas l'enfant sans l'accord de la maman

79. Un animateur doit avoir le permis de conduire depuis au moins 2 ans pour pouvoir conduire un minibus.

Vrai faux

80. La durée maximale de conduite continue pour un chauffeur de car est de :

2 h 2 h 30 4 h 4 h 30

Les réponses

Les catégories d'ACM

1. 1 à 4 nuits.

2. 1 à 3 nuits.

3. Dès la 1^{re} nuit.

4. Faux, il est limité à 40 jeunes tous âgés d'au moins 14 ans.

5. Faux, il est limité à 300 enfants.

6. Oui si c'est l'effectif de l'école à laquelle il s'adosse.

7. Oui s'il a un nombre de directeurs suffisant (un directeur adjoint supplémentaire par tranche de 50 mineurs au-delà de 100).

8. Non, les activités organisées directement par les établissements scolaires ne sont pas soumises à déclaration, même pendant les vacances.

9. 1 heure d'ouverture/jour.

10. 2 heures d'ouverture/jour.

11. Séjour de vacances : seul le mouvement sportif peut organiser des séjours spécifiques sportifs.

12. Séjour de vacances : seules les écoles de musique de danse ou de théâtre peuvent organiser un séjour spécifique artistique et culturel.

Modalités de déclaration

13. Oui.

14. 2 jours ouvrables avant le départ.

15. 8 jours avant la rentrée (nouvelles modalités de déclaration).

16. Tous les 3 ans à compter du 15 novembre 2016 ; jusqu'à cette date tous les ans, 2 mois avant le début de l'accueil.

17. Tous les 3 ans à compter du 15 novembre 2016 ; jusqu'à cette date tous les ans, 2 mois avant le début de l'accueil.

18. Jamais, elle a été supprimée.

19. Faux : il n'y a pas de récépissé pour les activités accessoires.

20. Est téléchargeable sur le logiciel TAM.

21. Après le dépôt de la fiche complémentaire.

22. Signifie seulement que la démarche de déclaration obligatoire a bien été accomplie par l'organisateur.

23. L'organisateur dispose d'un accusé de réception puis d'un récépissé.

Encadrement

24. Oui.

25. 50 %.

26. 8 enfants.

27. Oui.

28. Aux deux situations.

29. Oui jusqu'à 50 enfants.

30. Non, le directeur ne peut être inclus dans l'effectif d'animation que dans les séjours comptant au maximum 20 jeunes, tous âgés d'au moins 14 ans.

31. Tous ces diplômes sauf le BEP sanitaire et social.

Direction

32. Non, mais il doit être joignable à tout moment et désigner un référent en son absence.

33. Faux.

34. Faux cette disposition n'existe que pour les séjours de vacances.

35. Diplôme d'État d'éducateur de jeunes enfants. Brevet d'État d'alpinisme. DEUST Animation. Moniteur-chef interarmées d'entraînement physique, militaire et sportif.

36. À condition d'avoir une expérience d'animation de 28 jours dans les 5 années qui précèdent.

37. Si l'on a dirigé un ACM pendant au moins 28 jours entre 2000 et 2005 (la dérogation n'est pas possible si l'AL est ouvert plus de 80 jours par an, ce qui est le cas du périscolaire).

38. Sur dérogation (à condition que l'AL ne soit pas ouvert plus de 80 jours par an). Et si l'on a dirigé un ACM pendant au moins 28 jours entre 2000 et 2005.

39. Si l'on justifie de 2 ans de direction en CVL entre 1997 et 2004.

40. Si l'on justifie de 2 ans de direction en CVL entre 1997 et 2004. Et sur dérogation pour 2 ans renouvelable un an (arrêté du 3 novembre 2014).

41. Un refus.

Activités

42. Faux.

43. Tout membre de l'équipe d'encadrement, quels que soient son âge et sa qualification.

44. Un animateur Bafa ou un professionnel de la montagne, majeurs.

45. 4 heures par jour.

46. Vrai.

47. Tout animateur majeur. Un animateur Bafa majeur.

Un « initiateur escalade » majeur.

48. Non.

49. Le titulaire d'une qualification professionnelle de tir à l'arc majeur.

50. 5 enfants.

51. Non.

52. 20 enfants.

53. 12 ans.

54. Faux.

55. Oui, les mineurs de 12 ans et plus, en groupes constitués de 8 au maximum, peuvent se rendre seuls à la piscine surveillée, sous réserve d'un accord préalable entre le chef de bassin et le directeur de l'accueil.

56. Un animateur majeur encadre la baignade.

57. Non, sauf si l'activité est accompagnée d'une baignade.

58. Non il faut être en cours de cursus Bafa ou avoir déjà son Bafa. Il peut par contre passer le brevet de surveillant de baignade.

59. 50 mètres.

Hygiène alimentaire

60. Faux.

61. 5 jours.

62. Jetés.

63. Les steaks tartares et les coquillages pêchés par les enfants.

64. Le fromage en portions individuelles et les bananes.

65. Conseillé (à condition de la diluer considérablement : 10 gouttes/litre d'eau et de rincer abondamment les légumes ensuite !).

Santé

66. Faux.

67. Vrai.

68. À désinfecter le matériel.

69. Qu'il fait pipi au lit.

70. Faux.

71. Vous appelez le centre antipoison.

72. Protéger, alerter, secourir.

Divers

73. Oui pour les moins de 6 ans.

74. Oui rien ne l'interdit.

75. Faux.

76. Faux.

77. Faux.

78. Vous ne lui confiez pas l'enfant sans l'accord de la maman.

79. Faux. Ce sont les loueurs de véhicule (ou les assureurs !) qui imposent parfois cette exigence qui n'a rien de réglementaire.

80. 4 h 30.

Les réponses détaillées à toutes ces questions figurent dans le *Mémento de la réglementation 2015 du Journal de l'Animation* (à commander sur <http://jdanimation.martin-media.fr> – voir p. 84) ▶

Roselyne Van Eecke

Votre score



• De 80 à 65 bonnes réponses : Félicitations ! Ce quiz était difficile. Vous vous tenez au courant de l'actualité réglementaire.

Les enfants et les jeunes peuvent partir avec vous en toute confiance.



• De 64 à 50 bonnes réponses : *Le Journal de l'Animation* ne s'arrête pas à la page 72.

Nous vous conseillons de lire attentivement chaque mois la rubrique *Bon à savoir* à la fin du numéro.



• De 49 à 30 bonnes réponses : Niveau très insuffisant pour un directeur, trop moyen même pour un animateur. Faites vous offrir un abonnement au *Journal de l'Animation* pour votre anniversaire ! Des stages existent aussi pour compléter votre formation.



• Moins de 30 bonnes réponses : Si vous êtes animateur stagiaire, votre score peut s'expliquer. Dans le cas contraire, révisez d'urgence avant le départ...